

Québec, le 15 mars 2021

Monsieur Philippe Bourke
Président
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
140, Grande Allée Est, 6^e étage, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

Monsieur le Président,

Je vous informe que l'étude d'impact concernant le projet de mesures prioritaires pour la reconstruction du pont de l'Île-aux-Tourtes par le ministère des Transports sur les territoires de la municipalité de village de Senneville et de la ville de Vaudreuil-Dorion a été jugée complète conformément aux dispositions du paragraphe 3^o du premier alinéa de l'article 42 de la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure (LQ 2020, c 27).

Conformément à l'article 10 du Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets (Q-2, r. 23.1), j'ai donc demandé à l'initiateur de projet d'entreprendre la période d'information publique prévue à la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2) à partir du 31 mars 2021.

En conséquence, je demande au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) d'annoncer le début de cette période.

Considérant la situation actuelle entourant la COVID-19 et les mesures particulières applicables, j'invite le BAPE à mettre en œuvre les adaptations qu'il juge nécessaires à ses pratiques pour cette étape afin de respecter ces mesures.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



BENOIT CHARETTE